

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

(La motion est adoptée.)

L'HABITATION

S.C.H.L.—COMMUNICATION SUR LA PREMIÈRE VENTE D'HYPOTHÈQUES AUX ENCHÈRES

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, voici une communication bien banale après ce tohu-bohu. Ainsi que je l'ai annoncé à la Chambre le 19 mai, la Société centrale d'hypothèques et de logement a offert aux enchères, aux prêteurs autorisés et aux sociétés de placement, 30 lots d'hypothèques, chacun représentant une région différente et chacun étant évalué à environ \$500,000. Le délai de présentation des soumissions se terminait lundi, le 19 juin, à onze heures du matin. Je voudrais annoncer à la Chambre les résultats de cette première vente aux enchères d'hypothèques.

Tous les titres hypothécaires offerts portaient un intérêt de 6½ p. 100 sur environ 25 ans. En général, la moyenne des soumissions acceptées comportait une prime et s'établissait à 101.17; à cet égard, je déclare que les soumissionnaires sont tous des courtiers en valeurs de profession, sachant qu'un placement de cette nature subit un escompte comptable d'un point. Par conséquent, les députés comprendront qu'une fois l'escompte déduit du montant de la soumission, cette dernière est au pair environ.

Nous n'avons pas reçu de soumissions sur cinq des 30 lots mis en vente. Sur le solde des 25 lots, valant approximativement 12.5 millions de dollars, le total des soumissions s'élevait à 31 millions de dollars. Sur cette tranche de 12½ millions de dollars, certaines hypothèques ont déjà été adjudgées à des soumissionnaires. Dans cette première enchère il y avait parmi les soumissionnaires des banques à charte, des sociétés d'assurance-vie, des sociétés de fiducie et des courtiers en valeurs, ce qui constitue un échantillon assez typique de ceux qui développeraient normalement un marché secondaire en hypothèques.

Les résultats de cette enchère sont de nature à encourager une deuxième offre au marché croissant des hypothèques. Afin que les commerçants aient le temps de disposer de la première émission, la Société centrale d'hypothèques et de logement s'est engagée à ne pas lancer de deuxième émission avant le 18 août, mais vraisemblablement, elle lancera sa seconde émission autour de cette date.

M. J. R. Garland (Nipissing): Monsieur l'Orateur, je suppose qu'il y a eu une certaine collaboration entre le ministre et le ministre des Finances aux moments opportuns. Il est regrettable que cette vente ait été faite avant le présentation du budget. Je me demande

si le ministre nous dirait d'abord combien d'hypothèques à 6½ p. 100 doivent être vendues, et combien seront vraisemblablement mises en vente au cours de la présente année financière?

L'hon. M. Walker: Monsieur l'Orateur, tout cela est laissé au bon jugement de la Société, qui en décidera en temps utile. Je me ferai un grand plaisir de m'informer, pour l'honorable député de Nipissing, du nombre d'hypothèques à 6½ p. 100 qui sont détenues à l'heure actuelle. Quant à savoir combien nous en vendrons et comment se fera la distribution, cela dépendra beaucoup des conditions du moment.

M. Garland: Y aura-t-il des hypothèques portant un intérêt inférieur à 6½ p. 100 qui seront mises en vente au cours de la présente année financière?

L'hon. M. Walker: Je suis heureux que le député ait posé cette question. Non, pas pour le moment; la prochaine enchère sera aussi de 6½ p. 100.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, le ministre mérite des félicitations pour le succès remporté dans la vente des hypothèques, qui a été très rémunératrice. Toutefois, quand il nous dit qu'aucune offre n'a été reçue pour cinq des trente tranches d'hypothèques, je trouve que ce n'est pas très flatteur pour les maisons de placement du Canada. Nous savons tous qu'il y a beaucoup de capitaux de placements qui sont inemployés au Canada, et s'il n'y a pas eu une seule offre, j'estime que ce n'est pas flatteur pour le monde des affaires au Canada et que c'est signe qu'il manque de confiance envers le gouvernement.

L'hon. M. Walker: Monsieur l'Orateur, au contraire, cela montre le bon jugement du gouvernement...

M. l'Orateur: A l'ordre!

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

DÉCLARATION DES DROITS—DIFFUSION PUBLIQUE

Question n° 359—M. Tardif:

1. A-t-on fait imprimer des exemplaires de la Déclaration des droits en vue de sa diffusion publique?

2. Dans le cas de l'affirmative, ce document comprend-il autre chose que le texte de la Déclaration?

3. Combien d'exemplaires en a-t-on fait imprimer?

4. Sur quoi se fonde-t-on pour distribuer ce document?

5. La Déclaration des droits a-t-elle été imprimée sur vélin?

6. Dans le cas de l'affirmative, quelque autre inscription figurait-elle avec le texte de la Déclaration?

7. Quels ont été les frais de préparation de ce document et dans quel but est-il publié?